



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

No 12 -2016 - Séance du 27 juin 2016 - Orale

Dégâts d'eau à la grande salle le 1^{er} août 2014

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Suite aux problèmes rencontrés lors des inondations survenues le 1^{er} août 2014 dans les sous-sols de la grande salle, nous avons déjà résolu le problème lié à la fuite d'eau de chauffage. Ce premier cas déclaré à l'assurance était dû à la corrosion du tuyau d'amenée d'eau dans les radiateurs des WC. Ceux-ci passant sous la chape, en pleine terre et sans aucune isolation ou protection. Il s'agissait déjà en ce temps de faire des économies sur les travaux liés aux bâtiments.

L'inondation n'étant pas résorbée, nous avons contrôlé le drainage. Là aussi nous avons constaté l'absence d'étanchéité et de drainage dans cette ancienne partie du bâtiment.

La facture de tous ces travaux, soit inspection des canalisations, réparation du chauffage, vestiaires, peinture, assèchement, carrelage et drainage, moins la participation de notre assureur dégâts d'eau sous déduction des franchises de CHF 6'000.-, se monte à CHF 37'930.10.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

A. Bovay



Le Secrétaire

J. Steiner

St-Légier-La Chiésaz, le 27 juin 2016

M. Gérald Gygli, Municipal délégué

Copie au Bureau du Conseil communal